

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission des ressources marines,
des mines et de la recherche

N° 162-2017

Papeete, le 1^{er} décembre 2017

RAPPORT

Relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention relatif à la coopération entre la Direction des ressources marines et minières (DRMM), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et le GIE Poe No Raromatai au titre du projet « Cartographie de la qualité des perles et adaptation génétique des huîtres perlières *Pinctada margaritifera* à l'archipel de la Société » Acronyme : MappyGEN,

présenté au nom de la commission des ressources marines, des mines et de la recherche,

par Monsieur le représentant Rudolph JORDAN

Monsieur le président,
Mesdames, messieurs les représentants,

Par lettre n° 8375/PR du 17 novembre 2017, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation de la convention relative à la contribution de l'Ifremer et du GIE Poe No Raromatai au projet « Cartographie de la qualité des perles et adaptation génétique des huîtres perlières *Pinctada margaritifera* à l'archipel de la Société » Acronyme : MappyGEN.

En application des articles 169 et 170-1 de la loi organique statutaire, ce projet de convention doit être soumis à l'approbation préalable de notre assemblée. Un amendement a été déposé et adopté lors de la réunion de la commission du mercredi 29 novembre 2017, afin de rectifier l'intitulé du projet de délibération, le rendant conforme aux dispositions de l'article 170-1 de la loi organique statutaire, et reprendre intégralement l'intitulé du projet de convention.

I. Rappel du contexte

Dans l'archipel de la Société, la perliculture est concentrée dans le lagon commun des îles hautes de Tahaa et Raiatea. L'activité perlicole y est actuellement en déclin, du fait de la difficulté à s'approvisionner en huîtres perlières (*le collectage naturel y étant quasi inexistant*). À l'heure actuelle, seuls des transferts aériens en provenance des Tuamotu Nord, permettent aux fermes de poursuivre leurs productions, avec donc des coûts de production bien plus élevés.

Dans le passé, la perliculture dans cet archipel reposait sur un approvisionnement en huîtres perlières en provenance d'une autre île de la Société : Mopelia (*Maupihaa*). Les derniers essais de collectage sur ce site ont été infructueux.

Face à ces constats, le projet de recherche « MappyGEN » se propose d'évaluer annuellement la potentialité à utiliser des huîtres perlières produites en éclosérie et sélectionnées sur la couleur et la croissance, comme source d'approvisionnement pour la production de perles de culture, sur sept sites de culture différents (*fermes perlières membres du GIE Poe No Raromatai*) dans le lagon de Raiatea-Tahaa.

II. Objet de la convention

La relance de l'activité perlicole dans l'archipel de la Société passera par la mise en place d'expérimentations sur le terrain visant à reproduire en écloserie et transférer (*mise au point technologique*) des huîtres perlières originaires de l'archipel (*Mopelia (Maupihaa) et Scilly (Manuae)*) en tant que donneuses de greffons, mais aussi en tant que receveuses.

Des expérimentations de greffes expérimentales, déployées chez les producteurs, vont permettre d'aboutir à une cartographie de la qualité de production des perles de culture à l'échelle du lagon de Raiatea-Tahaa et ainsi mieux comprendre les interactions avec l'environnement. Les variations de qualités des perles récoltées, en relation avec des phénotypes d'huîtres perlières déterminés, seront diagnostiquées tout au long du cycle de vie *via* l'évaluation de performances physiologiques (*performance de croissance, survie, reproduction, biominéralisation et qualité de la perle*), à différentes échelles organisationnelles (*populations, individus et organes*) à l'aide d'approches génétiques et moléculaires.

MappyGEN est un projet de recherche et développement (R&D) d'une durée de 3 ans, du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2020, focalisé sur l'archipel de la Société et représentant une enveloppe budgétaire de 18 000 000 F CFP.

Les producteurs membres du GIE Poe No Raromatai, sont co-financeurs du projet à hauteur de 50 %. La part complémentaire, de 50 %, d'un montant 9 000 000 F CFP, est apportée par le Pays (*selon l'échéancier figurant dans le projet de convention*).

III. Cadre global de la coopération avec l'Ifremer et les producteurs de perles

Il s'agit du deuxième projet tripartite associant Ifremer, DRMM et producteurs, après RikiGEN-2¹.

Ces projets tripartites sont prévues afin d'optimiser l'avancée et l'analyse des résultats issus des actions de recherche menées par l'Ifremer.

La perliculture en Polynésie française doit en effet poursuivre sa dynamique d'innovation en favorisant la production d'huîtres perlières *Pinctada margaritifera* améliorées. Les avantages au bénéfice de la filière seraient notamment :

- une qualité de production de plus en plus importante dans les récoltes, au fil des cycles successifs de la sélection génétique ;
- des huîtres perlières mieux adaptées et plus résistantes aux perturbations de leur environnement ;
- des pratiques de production qui évolueront en rapport avec des gains accrus générés par la qualité des produits ;
- une diminution de la charge des lagons ;
- une perliculture durable respectueuse de l'environnement ;
- une valorisation de l'image de la perle de culture de Tahiti ;
- un impact économique et social par la redynamisation de l'activité dans les îles perlicoles.

MappyGEN vient donc en complément des conventions de recherche « Génétique » en cours, qui ne couvrent pas l'archipel de la Société. Ces conventions s'inscrivent dans le cadre de l'accord de coopération entre l'Ifremer et la Polynésie française du 5 août 2016², dont l'objet porte sur les recherches liées au développement durable des filières perlicoles et aquacoles, incluant la qualité sanitaire et environnementale des milieux de production.

* * * * *

Tel est donc l'objet du projet de délibération ci-joint, que le rapporteur propose à ses collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission des ressources marines, des mines et de la recherche, d'adopter.

LE RAPPORTEUR

Rudolph JORDAN

¹ Convention n° 9535 MEI/DRMM du 6 décembre 2016 relative à la coopération entre la Direction des ressources marines et minières (DRMM), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et la SCA Regahiga Pearls au titre du projet Ecloserie et valorisation génétique des huîtres perlières *Pinctada margaritifera* des Gambier (*approuvée par délibération n° 2016-116 APF du 24 novembre 2016*)

² Accord de coopération approuvé par délibération n° 2016-65 APF du 8 juillet 2016